



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question au Gouvernement n° 425

Texte de la question

PROFANATION DU CIMETIÈRE MILITAIRE DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE

M. le président. La parole est à Mme Catherine Génisson, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Catherine Génisson. Monsieur le président, je veux moi aussi interroger M. le Premier ministre sur cet accident dramatique pour la nation qu'a été la profanation du cimetière de Notre-Dame-de-Lorette.

Mme Sylvia Bassot. Ce n'est pas un accident !

Mme Catherine Génisson. Monsieur le Premier ministre, moins d'un an après la profanation de cinquante-deux tombes du carré musulman de la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette, cent quarante-huit tombes ont été à nouveau haineusement profanées dans la nuit de samedi à dimanche dernier.

La colère est profonde et l'indignation unanimement partagée. En attaquant de façon ignoble les anciens combattants morts pour la France et Mme la garde des sceaux, une double insulte est adressée à la République, à son histoire et à ses valeurs profanées par la bêtise et l'ignorance : une insulte aux anciens combattants morts pour la France et une insulte au respect des cultes, auquel notre pays est fortement attaché. Exigeons, monsieur le Premier ministre, que tous les moyens soient mis en oeuvre pour retrouver les coupables et que des sanctions exemplaires soient prises contre les auteurs de ces actes ignobles ! Le racisme reste tapi dans l'ombre de la vie ordinaire. Il faut le combattre tous les jours.

Il est également impératif de veiller à l'aménagement et à la sécurisation de ce cimetière militaire. L'association des 3 507 gardes d'honneur de Notre-Dame-de-Lorette veille sur la plus grande nécropole militaire de France, où 42 970 soldats sont enterrés.

L'État doit être aux côtés des élus du territoire - parlementaires, conseillers régionaux, conseillers généraux du Pas-de-Calais, conseillers de la communauté d'agglomération Lens-Liévin - qui se sont tous très fortement mobilisés.

Que le message inscrit au bas de la tour lanterne à Notre-Dame-de-Lorette - " Peuples soyez unis, hommes soyez humains " - retrouve sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

M. Jean-Marie Bockel, *secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants*. Madame Génisson, dimanche après-midi, à la demande de M. le Premier ministre, qui vient de s'exprimer sur cette question, et du Président de la République, je me suis rendu à Notre-Dame-de-Lorette. Je vous y ai rencontrée, ainsi que vos collègues MM. Flajolet et Kucheida, mais également d'autres parlementaires et élus présents aux côtés des représentants du culte musulman, des représentants du monde combattant, et bien sûr des responsables et gardiens de Notre-Dame-de-Lorette.

Au-delà de l'indignation, de l'émotion et de la solidarité que nous ressentons tous, je voudrais, pour répondre plus précisément à votre question, vous dire que, dès que les faits ont été connus, à la demande de Mme la ministre de l'intérieur, l'enquête de gendarmerie s'est ouverte sous le contrôle et l'autorité de M. le procureur de

la République d'Arras et une cellule spécifique, scientifique et technique, a été mise en place. Il est vrai que c'est la deuxième fois en un an que des faits similaires se produisent, et cette fois à une plus grande échelle encore. Le procureur général était également présent sur les lieux et a pu nous dire, dès dimanche, que l'enquête avançait.

Le Président de la République réunira demain l'ensemble des ministres concernés - Mme Alliot-Marie, M. Morin et moi-même - et des représentants du culte musulman pour voir ce qui peut être fait concrètement, en relation avec les collectivités territoriales qui sont prêtes à s'impliquer, pour que ce carré musulman soit encore mieux protégé.

Enfin, le 24 avril prochain est prévue une grande commémoration du quatre-vingt-dixième anniversaire de l'armistice de 1918, qui sera également l'occasion, au-delà de la démarche importante de mémoire, de faire le point sur l'évolution de cette enquête. Elle doit aboutir rapidement afin que les auteurs de ces actes soient sévèrement punis, comme cela avait été le cas lors des profanations de l'an dernier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 425

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 avril 2008